

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/35

Chapitre 4 Fonction publique

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 12 novembre 2025

Date de convocation :

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents :

(voix)

Membres présents

Vote(s) pour

Vote(s) contre

Abstention(s)

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :

Personnes invitées :

Exposé des motifs :

Le Président rappelle l'obligation de tenir à jour le tableau des effectifs. Vu les nombreux mouvements de ces dernières années, il convient d'établir un tableau modifié, qui annule et remplace les précédents.

VU :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
- **Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- **Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 12 novembre 2025 :

- **D'établir** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- **Décide** que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **De** charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 13 novembre 2025.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat
- Au Centre de gestion des Hautes-Alpes

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	Chargé de mission tourisme	TC	Non	4	Titulaire	4	0	2018-09 du 16/02/2019
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2° classe	B	Responsable administratif et financier	TC	Non		Titulaire			2022-48 du 29/06/2022
			A/B	Chargé de mission Elaboration et animation plan de résilience	TC	Oui		Contractuel			2024-43 du 7/10/2024
			A/B	Chargée de communication	TC	Oui		Contractuel			2024-39 du 10/06/2024
Filière technique	Ingénieur	Ingénieur Territorial Principal	A	Directeur	TC	Non	10	Titulaire	10	0	2008-30 du 30/09/2008
			A	Observatoire environnemental	TC	Oui		Contractuel			2022-49 du 29/06/2022
	Technicien territorial	Technicien principal de 1ere classe	B	Coordinateur des services techniques	TC	Oui		Contractuel			2025-32 du 12/11/2025
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ere classe	C	Agent des services techniques	TC	Non		Titulaire			
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ere classe	C	Agent des services techniques	TC	Non		Titulaire			
	Adjoint	Adjoint	C	Agent des services	TC	Non		Titulaire			

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

	technique territorial	technique principal de 1ere classe		techniques						
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent des services techniques	TC	Non		Titulaire		2016-13 du 24/02/2016
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent des services techniques	TC	Non		Titulaire		2023-61 du 19/12/2023
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent des services techniques	TNC 17.5/35	Non		Titulaire		2023-61 du 19/12/2023
			C	Agent d'entretien	TNC 5/35	Oui		Contractuel		2025-33 du 12/11/2025
TOTAL							14	14 (dont 5 contractuels)	0	